

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA CCPOM  
en date du 08 février 2007 à 18h35**

L'an deux mille sept, le 08 février, à dix-huit heures et trente cinq minutes, les délégués des communes membres de la **Communauté de Communes du Pays Orne Moselle**, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes sur convocation en date du **25 janvier 2007** qui leur a été adressée par le Président.

MEMBRES PRESENTS

Amnéville : MM MUNSCH, et M. ZIMOCH,  
Bronvaux : M ARGUELLO,  
Clouange : MM DIEDRICH, MANFRIN, MULLER ET Mme FERRARI,  
Marange Silvange : MM BRUM, MULLER, PIERRE et LALLIER,  
Montois la Montagne : MM VOLLE, CUCCIA et EBERSOLD,  
Moyeuvre-Grande : MM RIZZOTI, SANTARONI M., Mme HUMBERT,  
Moyeuvre-Petite : M JUNG, Mme CASTAGNA,  
Pierrevillers : MM SERREDSZUM, PELIZZARI,  
Rombas : MM FOURNIER, PIERON, BARTHELEMY, GIAVOLI, HENRY, BRAUNHAUSEN, VADLINGER,  
Roncourt : MM HALTER,  
Rosselange : MM LUCONI, SCHONS, MATELIC et Mme SEEMANN,  
Sainte Marie aux Chênes : M WATRIN,  
Vitry sur Orne : MM LAZARUS et CORRADI,

MEMBRE REPRESENTÉ PAR SON SUPPLEANT  
M SCHMITT par Mme MUGGEO.

MEMBRE SUPPLEANT PRESENT SANS VOIX DELIBERATIVE

Bronvaux : M. FABISZ

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION

Mme BELLONI à M. MUNSCH	M. BALTIERI à M. HALTER
M. FAVIER à M. ARGUELLO	M. KLAMMERS à M. WATRIN
M. MEOCCI à M. LALLIER	M. SUBTIL à M. SERREDSZUM
M. SANTARONI A. à M. SANTARONI M.	Mme CADONA à M. FOURNIER
Mme UHLENBUSCH à M. PIERON	M. WEYANT à M. LAZARUS

ABSENTS

MM. BRUXMEIER, KOLATA, FREMERY, DROUIN, ROVIERO et Mme KLEIN.

Le Président ouvre la séance à 18h 35 et annonce les procurations.

### **Approbation des procès verbaux des séances du 30 novembre 2007**

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès verbal de la séance du 30 novembre 2007.

***Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, APPROUVE le procès verbal de la séance du 30 novembre 2007.***

*Le Président passe la parole à M. Luconi  
M Corradi entre en séance à 18h45*

### **POINT N° 1 – Rapport d'orientation budgétaire**

Exercice obligatoire depuis la loi du 8 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans la période de deux mois qui précède le vote du budget.

Il constitue un moment important et stratégique pour les élus.

La discussion qui a lieu à l'occasion de ce débat doit permettre de déterminer :

- la stratégie financière à mettre en œuvre pour l'exercice à venir,
- les orientations budgétaires préfigurant les priorités du budget primitif qui sera soumis au vote de l'assemblée communautaire en mars prochain,
- d'informer les élus et les citoyens sur l'évolution financière de la Communauté de Communes

Il convient de préciser que ce débat est organisé alors que nous ne connaissons pas encore, de manière précise, le montant de nos principales recettes : fiscalité additionnelle, taxe professionnelle de zone, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dotation d'intercommunalité.

Il s'agit donc d'un exercice particulièrement difficile dans la mesure où, au-delà de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, l'équilibre de notre budget repose principalement sur une connaissance précise de ces recettes qui représentent près de 90 % de nos ressources.

Ce débat s'ouvrira comme cela se fait traditionnellement, sur la présentation du contexte économique général ; il se poursuivra par un examen du contexte législatif et réglementaire et notamment les principales dispositions de la loi de finances qui conditionnent fortement nos ressources. Il se terminera par une présentation des principales orientations budgétaires pour 2007.

## **1 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

Les orientations budgétaires 2007 s'inscrivent dans un environnement économique proche de celui de 2006.

### 1-1 - Produit intérieur brut : ralentissement de la croissance en 2007.

Au sein de la zone euro, la croissance, après avoir connu une accélération en 2006 (2,4 % contre 1,4 % en 2005), devrait à nouveau connaître un ralentissement en 2007 (autour de 1,9 %).

La croissance française devrait suivre la tendance générale : après une reprise en 2006 (elle devrait se situer autour de 2 %), la croissance devrait stagner en 2007 :

- le gouvernement prévoit, pour l'ensemble de l'année 2007 une croissance équivalente à 2006,
- tandis que les prévisions des économistes s'étagent de 1,8 % à 2,5 %.

### 1-2 - Inflation : légère poussée

Après une très légère diminution des prix à la consommation en 2006 (en moyenne : + 1,6 %, contre + 1,8 % en 2005), l'année 2007 devrait être marquée par une stabilisation de l'inflation (+ 1,8).

## **2 – LE CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE**

### 2.1 - Les principales dispositions de la loi de finances pour 2007 concernant les collectivités territoriales : « une loi sans surprises pour les collectivités locales ».

Contrairement à ce qui était prévu initialement, les dispositions visant les collectivités locales dans la loi de finances initiale 2007 et la loi de finances rectificative pour 2006 sont relativement nombreuses.

Pour autant, l'année 2007 ne sera pas synonyme de bouleversements pour les collectivités locales.

Les trois principales dispositions qui concernent les communes et les Etablissements publics de coopération intercommunale sont les suivantes :

- l'article 28 qui porte sur la reconduction, en l'état du contrat de croissance et de solidarité, ainsi que sur l'aménagement de la D.G.F.
- l'article 32 qui fixe le montant des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales (49,451 Milliards d'Euros).
- l'article 79 qui fixe, pour l'année 2007, le taux de revalorisation des bases fiscales.

#### 2.1.1 – Les concours financiers de l'Etat

Le contrat de croissance est à nouveau reconduit pour une année, sous sa forme actuelle sur la base des indices habituels, à savoir :

- 100 % de l'indice prévisionnel des prix (2007),
- et 33 % de l'indice de croissance du PIB (2006),

soit 100 % de (+ 1,80 %) et 33 % de (+ 2,25 %), ce qui correspond à une évolution brute de 2,54 %

## 2.1.2 – Les principales mesures fiscales

### 2.1.2.1 – La revalorisation des bases

La loi de finances reconduit les coefficients de revalorisation des valeurs locatives appliqués en 2006 uniformément fixés à 1.018 pour les propriétés non bâties, pour les immeubles industriels et pour les propriétés bâties, soit une augmentation de 1.8 %.

### 2.1.2.2 – La réforme de la taxe professionnelle

La réforme de la taxe professionnelle, votée par le parlement dans la loi de finances initiale pour 2006, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Il ne s'agit pas réellement d'une nouvelle mesure, mais de l'aménagement d'un dispositif existant déjà :

Jusqu'à présent, la cotisation de taxe professionnelle d'une entreprise était plafonnée, en fonction de son chiffre d'affaires, à 3.5 %, 3.8 % ou 4 % de la valeur ajoutée.

La cotisation réellement acquittée par l'entreprise pouvait toutefois excéder cette « cotisation plafond » dans la mesure où les hausses de taux de taxe professionnelle votées par les collectivités locales entre 1995 et l'année d'imposition restaient à la charge de l'entreprise, l'Etat ne prenant en charge qu'un dégrèvement calculé sur la base des taux en vigueur en 1995.

dans le cadre du nouveau dispositif, la cotisation de chaque entreprise sera strictement limitée à 3,5 % de la valeur ajoutée produite au cours de l'année d'imposition :

- les augmentations de taux intervenues entre 1995 et 2004 seront supportées par l'Etat via une actualisation de l'année de référence retenue pour le calcul du dégrèvement
- Les collectivités locales participeront au financement de la part de dégrèvement correspondant aux hausses de taux intervenues depuis 2005.

- L'Etat prendra en charge le coût de cette mesure, dans la limite d'un montant de cotisation calculé sur un taux de référence qui sera le plus faible des trois taux suivants :
  - taux de 2004, majoré de 5,5 %,
  - taux de 2005,
  - taux de l'année en cours
  
- Les collectivités participeront au financement de cette disposition dans le cas où leur taux de TP augmenterait par rapport à ce taux de référence.  
 Si une collectivité vote un taux de TP supérieur à ce taux de référence, un prélèvement lui sera appliqué (ticket modérateur).  
 Ce prélèvement sera égal au produit des bases plafonné en année N – 2 par la hausse des taux constatée.
  
- Un mécanisme d'atténuation de ce ticket-modérateur est prévu dans un certain nombre de cas.

L'application de ce nouveau dispositif rend très difficile, pour les collectivités, la prévision de l'évolution de leurs recettes fiscales.

La réforme nécessitera des calculs complexes, notamment pour les communautés à fiscalité additionnelle lors de nouveaux transferts de compétences et de l'augmentation de la fiscalité destinée à les financer.

Cette complexité est renforcée par les stratégies fiscales mises en place par les entreprises pour diminuer le montant de leur valeur ajoutée, et réduire ainsi leur cotisation de T.P. : création de filiales, recours accru à des sociétés d'intérim.

D'autre part, l'année 2006 n'a pas été mise à profit par le Gouvernement pour faire connaître précisément aux collectivités les conséquences financières de cette réforme.

### **3 – LE CONTEXTE BUDGETAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

L'ensemble des opérations relatives à l'exercice 2006, n'étant pas encore effectuées, l'analyse comparative des comptes des années antérieures (y compris 2006), sera présentée lors de l'examen du compte administratif 2006.

### **4 - LES ORIENTATIONS POUR 2007**

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans les hypothèses de recettes suivantes, sans augmentation des taux de la fiscalité additionnelle et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

- une augmentation de 1,8 % du produit des recettes fiscales (hors taxe professionnelle) compte tenu de la revalorisation des bases décidée dans le cadre de la loi de finances pour 2007.
- une augmentation de 1,8 % du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères compte tenu de la revalorisation des bases décidées dans le cadre de la loi de finances pour 2007.

L'enveloppe totale disponible des recettes de fonctionnement s'élèverait ainsi à environ 8 150 000 €.

Cette enveloppe permettra de financer :

- les dépenses de fonctionnement courantes,
- la poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le cadre du projet de territoire,
- les opérations d'investissement.

#### **4.1 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANTES**

Les principaux postes devraient évoluer comme suit :

- une augmentation de la masse salariale limitée, cette année, à environ 4 % (par rapport à la prévision 2006) .

Cette augmentation prend en compte :

- l'incidence, sur une année pleine, des recrutements effectués pour le SIAU et le SIG ainsi que du recrutement, le 1<sup>er</sup> novembre 2006, d'un agent de développement pour la mise en œuvre du projet de territoire ;
- le recrutement, qui pourrait être effectué en cours d'année, d'un deuxième agent de développement pour mener à bien le programme d'actions du projet de territoire, comme explicité dans les pages suivantes ;
- et l'incidence du G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et de l'augmentation des rémunérations dans la fonction publique (0.8 % au 1<sup>er</sup> février 2007);
- les intérêts de la dette devraient rester stables,
- les dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers, y compris la collecte sélective et les déchèteries, seront en augmentation d'environ 10 % en raison :
  - de l'incidence, sur une année pleine, du passage à l'incinération,
  - et de l'évolution du coût des prestations, en raison de l'augmentation des rémunérations des salariés des prestataires de services (revalorisation dans le cadre de la convention collective).

## **4.2 – LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D’ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE**

### **4.2.1.- Mise en œuvre d’une stratégie d’accueil des entreprises sur le territoire**

Il s’agit, à travers cet axe stratégique du projet de territoire, de stimuler le développement économique du territoire communautaire par l’accroissement de ses capacités de développement dans le domaine économique, la valorisation de son environnement économique, l’implantation de nouvelles entreprises et la promotion de ses capacités économiques.

Pour répondre à cet objectif, deux nouvelles actions seront engagées en 2007, en complément de l’observatoire économique qui a été élaboré en 2006 par l’AGURAM, il s’agit de :

- la mise en place d’un observatoire des zones d’activités (communautaires ou communales) développées sur le territoire communautaire,
- l’élaboration d’un « répertoire » des disponibilités foncières dans la perspective de création de nouvelles zones d’activités à plus ou moins long terme.

L’Agence d’Urbanisme de l’Agglomération Messine en sera chargée dans le cadre du partenariat qui la lie à la Communauté de Communes.

Coût : environ 7 000 € (dans le cadre de la convention de partenariat avec l’AGURAM)

### **4.2.2 - Valorisation de l’environnement**

Il s’agit de veiller à la qualité de l’environnement et de mettre en valeur le paysage.

Les actions engagées devront être poursuivies à savoir :

- Elaboration d’un plan paysage dont l’objectif est de disposer d’une analyse globale qui définisse les leviers et les composantes d’une politique paysagère.

Estimation : 40 000 € H.T.

Financements : DIREN :	8 020,00 €
AREL :	8 020,00 €
Département :	12 030,00 €

- Gestion des pelouses calcaires par le pâturage

Poursuite de l’action menée en partenariat avec la Communauté d’agglomération du Val de Fensch, la Commune de FONTOY et le Conservatoire des Sites Lorrains, dans le cadre de sa politique de gestion des espaces naturels.

Estimation pour 2007 : 34 000,00 (dont 14 000,00 € de reliquat 2006).

Sous réserve d'une modification de la définition de l'intérêt communautaire pour les actions de lutte contre les pollutions, Il conviendra, par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement, qui vise à combler le retard de la France dans la transposition de directives communautaires, **d'élaborer une carte de bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement.**

Coût estimé : environ 30 000,00 €

#### **4.2.3 - Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat**

Il s'agira de poursuivre l'amélioration et le développement de l'habitat et de la qualité urbaine afin de permettre l'accès à un logement décent à toute la population.

Les actions déjà engagées seront poursuivies.

##### **4.2.3.1. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat thématique**

Il s'agit d'une intervention sur le parc privé qui cible trois objectifs thématiques complémentaires :

- développer le parc locatif privé conventionné, notamment dans les communes qui ont des difficultés de mobilisation foncière.
- améliorer le confort des logements et prendre plus particulièrement en compte les adaptations des logements occupés par des personnes ayant une mobilité réduite, par exemple.
- intervenir sur le parc locatif indécent et insalubre.

Un premier volet, qui a consisté à réaliser une étude pré opérationnelle, a été achevé en 2006.

Deux autres volets devront être mis en œuvre en 2007, sous réserve d'une modification des statuts de la communauté de communes qui n'a, actuellement, compétence que pour la réalisation des études :

- la mise en œuvre opérationnelle,,
- le suivi et l'animation.

Estimation en année pleine :

- suivi/animation : 20 000,00 € H.T.
- mise en œuvre de l'opération : 100 000,00 €

Soit, pour 2007, compte tenu d'une mise en œuvre opérationnelle envisagée dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2007 :

- suivi/animation : 12 000,00 € H.T.
- mise en œuvre de l'opération : 35 000,00 €

Financements :

- pour le suivi et animation
  - Département : 60/70 %
  - A.N.A.H. : 20 %
- pour les bénéficiaires de l'opération :
  - CCPOM : 5 % du coût (plafonné),
  - ANAH : 20/35 % pour les propriétaires occupants – 25/55 % pour les propriétaires bailleurs

#### 4.2.3.2. L'opération « ravalement de façades »

Les objectifs poursuivis par cette opération consistent à :

- accompagner les requalifications urbaines paysagères et patrimoniales (logements),
- inscrire comme prioritaires, les secteurs d'habitat déqualifiés ou typologies particulières,
- inciter et aider à leur valorisation.

Cette opération, qui a été engagée en 2005, devra être poursuivie en 2007.

Estimation pour environ 160 bénéficiaires :

- suivi et animation 32 000,00 € HT
- subventions versées pour les travaux : 225 000,00 € (y compris la part de la Région),

Financements (Région) :

- suivi/animation : 80 %
- remboursement de l'avance sur subventions versées aux bénéficiaires : 150 000,00 €

#### 4.2.3.3. Aide au surcoût foncier

Lors de sa réunion du 11 décembre 2006, le Bureau Communautaire a donné son accord de principe à la mise en place d'un dispositif visant à accorder une aide aux bailleurs sociaux qui s'engagent dans la construction de logements sur le territoire de la communauté de communes.

Cette aide pourra, si une procédure de modification des statuts de la Communauté est engagée pour permettre son versement, être un accélérateur de projets de logements locatifs sociaux.

Coût : 40 000,00 €

#### 4.2.3.4. Aide à la création d'un « Espace Info Energie »

La maîtrise de la consommation de l'énergie passe, d'abord et avant tout, par l'information du citoyen. Plusieurs « espaces info énergie » ont été créés, à cet effet, dans les régions françaises depuis fin 2000 dans le cadre du plan national d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Le C.A.L.M. étudie, en partenariat avec l'ADEME, les Communautés de Communes de Cattenom et du Pays Orne Moselle et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, **et dans une démarche de développement durable**, de mettre en place des « sites pilotes » sur le territoire de ces trois collectivités.

Il s'agira dans le cadre des permanences qui seront organisées sur ces territoires, d'informer les citoyens sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables :

- par des informations sur les aides et les réductions d'impôts qu'ils sont susceptibles d'obtenir,
- et par ces conseils pour une utilisation rationnelle de l'énergie et sur l'efficacité énergétique.

Estimation : 10 000,00 / 12 000,00 €

#### **4.2.4 - Promotion de l'identité communautaire par une stratégie de communication qui aura un impact sur la vie des habitants.**

Il s'agira, à travers cet axe stratégique :

- de créer une identité communautaire qui permette la connaissance et la reconnaissance de la CCPOM par ses habitants,
- et de rendre les actions de la CCPOM lisibles et visibles par le citoyen.

Il s'agira pour l'essentiel, de pérenniser les actions déjà engagées, à savoir :

##### 4.2.4.1 - labelliser certaines manifestations porteuses en terme d'image de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes soutient déjà, depuis plusieurs années, un certain nombre de manifestations.

Ce soutien qui bénéficie, depuis 2006, d'une meilleure lisibilité auprès des acteurs et de la population locale grâce à l'élaboration de conventions, qui définissent :

- les critères d'éligibilité au soutien de la CCPOM,
- les formes et les modalités de ce soutien,
- les modalités d'instruction des demandes.

apporte une plus value, en terme d'image, à la CCPOM.

Il conviendra donc de poursuivre ces actions.

Estimation du coût : 55 000 €,  
(reconduction du budget affecté chaque année à ces soutiens)

#### 4.2.4.2 - valoriser et optimiser la communication vers la population.

Il s'agira de conforter le magazine « Enjeux » en tant que vecteur de communication privilégié des réalisations et des projets de la Communauté de Communes

Estimation du coût :  
Reconduction du crédit prévu chaque année pour l'impression et la diffusion : 17 500 €

#### 4.2.4.3 – favoriser la mise en réseau de l'offre culturelle

Bibliothèques, médiathèques, ludothèques, école de musique, etc... afin de favoriser l'accès à tous les habitants du territoire à ces équipements par :

- la réalisation d'un état des lieux de l'offre existante,
- l'élaboration de brochures qui recensent l'offre à l'échelle communautaire,
- l'optimisation de l'accès au public (heures d'ouverture, etc...),
- la création d'un réseau de l'offre culturelle (possibilités d'échanges, prêts, etc...)

Estimation : production et diffusion de brochures : 10 000 €

#### 4.2.5 – Services à la personne

Il s'agira, dans la perspective d'une extension éventuelle des compétences de la communauté de communes en vue de la mise en œuvre des actions prévues dans le projet de territoire, de recruter un agent de développement chargé des services à la personne (petite enfance, jeunesse, .....)

Estimation : coût annuel 26 000,00 €, soit pour 6 mois 13 000,00 €

Financement : Région Lorraine

- 1<sup>ère</sup> année : 50 %, plafonné à 12 500 €
- 2<sup>ème</sup> année : 40 % plafonné à 10 000 €
- 3<sup>ème</sup> année : 30 % plafonné à 5 000 €

#### **4.2.6 - Engagement d'actions de valorisation des atouts de la Communauté (patrimoine architectural, paysagers, etc...).**

Il s'agira de développer les atouts potentiels en s'appuyant sur les points forts dont dispose le territoire :

- proximité de l'agglomération de Metz,
- qualité paysagère (forêts et Côtes de Moselle),,
- projet du fil bleu de l'Orne,

- existence d'un patrimoine de qualité mais peu valorisé.

Il conviendra, notamment, de valoriser le fil bleu de l'Orne

Ce projet structurant pour la vallée devra bénéficier d'actions de promotion afin qu'il puisse jouer un rôle de produit d'appel dans une logique de stratégie de développement touristique.

Il s'agira, principalement, d'achever la réalisation d'un ouvrage guide

Coût : 43 220,00 € HT

Financement : Département (PADTM) 21 610,00 €

### **4.3 – LES INVESTISSEMENTS**

Il s'agira

d'une part, de poursuivre les opérations d'investissements engagées en 2006, et, d'autre part, d'engager un certain nombre de nouvelles opérations.

#### **4.3.1 - Dans le cadre de la compétence « Développement économique »**

Il s'agira de poursuivre l'équipement des zones existantes en fonction de leurs potentialités de développement :

##### **4.3.1.1 - Parc d'Activités Communautaire « Champelle »**

Poursuite de l'aménagement de cette zone et viabilisation de plusieurs parcelles afin de permettre une plus grande réactivité si des candidats se manifestent pour l'acquisition de ces parcelles.

Coût estimé : 2 802 000,00 € (montant de l'autorisation de programme)

Crédits de paiement à inscrire au Budget 2007 : 1 342 000,00 €

Subventions attendues : Département (P.A.D.T.M.)

##### **4.3.1.2 - Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine »**

Viabilisation du secteur « Est » sur lequel plusieurs implantations commerciales et artisanales sont prévues.

Coût estimé : 2 010 000,00 € (montant de l'autorisation de programme)

Crédits de paiement à inscrire au budget 2007 : 1 260 000,00 €

Subventions attendues : Département (P.A.D.T.M.)

##### **4.3.1.3 – Parc d'Activités Communautaire « Deux Rivières »**

Après les travaux de réhabilitation des trottoirs et des espaces verts réalisés en 2006, il conviendra de procéder, en 2007, à la réhabilitation de l'éclairage public,

Coût estimé : 225 000,00 €

Subventions attendues : Département (PADTM)

#### 4.3.1.4 – Aménagements paysagers « Parc d'Activités Communautaire Belle Fontaine »

Il s'agira de terminer les aménagements paysagers déjà réalisé par :

- l'installation de mobilier urbain,
- des plantations complémentaires,
- la mise en place d'éclairage sur l'amphithéâtre,
- la mise en place d'une main courante autour du terrain de sport.

Coût estimé : 40 000,00 €

### **4.3.2 - Dans le cadre de la compétence « Environnement »**

#### 4.3.2.1 - Aménagement des cours d'eau

L'AGURAM, a réalisé en 2006 un diagnostic du réseau hydrographique secondaire de la Communauté de Communes

Il conviendra, en 2007, après avoir identifié, sur la base de ce diagnostic, les ruisseaux stratégiques et remarquables, d'élaborer un cahier des charges en vue de la réalisation d'une étude sur l'aménagement environnemental des cours d'eau retenus.

Il conviendra donc :

- de prévoir les crédits pour la réalisation de cette étude

Coût : environ 30 000,00 €

- et, pour la réalisation des travaux proprement dits, de soumettre au conseil communautaire, l'adoption d'une autorisation de programme lorsque le bureau d'études retenu aura estimé le coût des travaux à réaliser.

Il conviendra par ailleurs de prévoir le versement d'un fonds de concours (ou le remboursement d'annuités d'emprunts) au Syndicat Intercommunal du ruisseau « Le Billeron » pour les travaux relevant de la compétence de la Communauté de Communes, que ce syndicat va entreprendre sur ce cours d'eau.

#### 4.3.2.2 - Aménagement des berges de l'Orne

Les travaux d'aménagement de la piste proprement dite sont à présent achevés.

Les travaux de mise en lumière, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de l'Orne (Meurthe et Moselle) sont actuellement en cours.

Les travaux de mise en place de la signalétique réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CCPOM viennent d'être engagés.

Il conviendra donc de reporter a budget 2007 les crédits déjà inscrits au budget 2006 pour la réalisation de ces travaux et qui n'ont pas été utilisés en totalité, à savoir :

- pour la signalétique : 280 000 € (dont 170 000 € à la charge de la CCPO)
- pour l'éclairage : 165 000 € (dont 100 000,00 € : part des travaux incombant à la CCPOM à payer à la CCPO)

Subventions attendues : Fonds Européens, Région département

#### 4.3.2.3. – Réalisation d'aménagements paysagers en accompagnement des travaux réalisés sur les berges de l'Orne

Il s'agira de procéder à des aménagements complémentaires sur le parcours mosellan :

- mise en place de barrières,
- installation de mobilier urbain,
- aménagement de la berge en contrebas du pont des vannes.

Coût estimé : 40 000,00 € (crédit déjà budgété en 2006, à reporter sur 2007)

Subvention attendue : Conseil Général de la Moselle

#### 4.3.2.4 – Participation aux travaux d'amélioration des entrées de Villes.

Dans le cadre de la compétence « Accompagnement Urbain et Paysager des grandes infrastructures routières » dont les modalités de mise en œuvre ont été définies par le bureau communautaire lors de sa réunion du 13 octobre 2003, il conviendra :

- d'améliorer l'éclairage du giratoire situé à l'entrée du Parc d'Activités Communautaire « Deux Rivières »,

Coût estimé : 6 000,00 € (déjà budgétés en 2006)

- de participer financièrement à l'aménagement de plusieurs giratoires situés sur des axes structurants, à

- Amnéville,
- Marange Silvanche,
- Montois la Montagne,
- Rombas,
- et Sainte Marie aux Chênes

Coût : 100 000,00 € pour chaque opération

Les crédits seront inscrits, en fonction de la date prévisible de réalisation des travaux, aux budgets 2007 et 2008.

4.3.2.5. – Mise en place d'un système de vidéosurveillance sur les déchèteries de Marange Silvange et de Sainte Marie aux Chênes.

Coût estimé : 10 000,00 €

4.3.2.6. – Signalétique

Afin de remédier au déficit de notoriété de la CCPOM, le projet de territoire s'est fixé pour objectif de favoriser l'identité communautaire par une stratégie de communication qui aura un impact sur la vie des habitants.

Parmi les actions qui doivent être mises en œuvre pour y parvenir, deux concernent la signalétique et le mobilier urbain, il s'agit de

- mettre en place une charte graphique pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes,
- et définir une « politique globale en terme de mobilier et d'aménagement paysager.

Il conviendra donc d'inscrire au budget 2007 les crédits nécessaires pour :

- compléter la signalétique mise en place sur le territoire communautaire (parcs d'activités, équipements communautaires, entrées de villes),
- et apporter, sous forme de fonds de concours, une aide financière aux communes qui procèdent au remplacement ou à l'implantation de nouveaux panneaux directionnels ou d'information sur leur territoire.

Coût :

- pour la signalétique propre à la communauté de communes (parcs d'activités et entrées de villes) : 150 000,00 €
- pour l'attribution de fonds de concours aux communes : 160 000,00 €

Subventions attendues : Région Lorraine, dans le cadre de la C.D.L.  
Département (PADTM),

4.3.3 - Dans le cadre de la compétence « Aménagement de l'espace » (nouvelles technologies).

En 2006, la Communauté de Communes a entrepris les études en vue de définir et de quantifier les travaux de mise à niveau à réaliser sur les réseaux de télédistribution permettant :

- d'assurer la télédistribution (numérique)
- de recevoir internet par le câble (2 méga bits mini)
- d'avoir la voix sur IP (téléphonie)

- de développer des applications telles que la vidéo surveillance, la mise en réseaux des établissements publics, culturels, écoles .....
- d'interconnecter les régies
- d'envisager éventuellement une télévision locale communautaire (identité communautaire à développer).

Dans l'hypothèse où la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux serait confiée à la Communauté de Communes (ce qui nécessitera une modification de ses statuts) il conviendra d'inscrire les crédits nécessaires.

Estimation : 600 000,00 €

Le coût de ces travaux sera financé intégralement par :  
 Les Fonds européens,  
 Le Département (PADTM)  
 Et la Participation des Régies de télédistribution.

*Le président remercie Monsieur LUCONI pour ces données, un peu longues mais nécessaires.*

*Il propose ensuite d'ouvrir le débat et passe, tout d'abord, la parole à Monsieur RIZZOTI*

*Monsieur RIZZOTI donne lecture d'une déclaration de Monsieur René DROUIN :*

"Depuis le lancement de notre PLH, l'ensemble des communes a pris conscience de l'urgente nécessité d'intervenir au plan du logement.  
 "Cependant, **l'effort à consentir reste considérable eu égard aux statistiques** que l'AGURAM, le CALM et l'ANAH évoquent dans leurs études, études que la commission logement analyse au cours des nombreuses réunions programmées avec nos interlocuteurs et notamment depuis septembre dans le cadre de l'OPAH.

→ "En effet, **il n'existe que 36,5 % de logements locatifs sur le territoire de notre communauté** qu'ils soient des logements sociaux (16,5 %) ou locatifs libres (20 %). Ce chiffre nous interpelle, quand on sait que la moyenne nationale se situe autour de 45 % (dont 25 % de locatifs sociaux). **Chacun mesurera le chemin qui nous reste collectivement à parcourir** sur l'espace de la CCPOM.

→ "Cette situation, si elle devait perdurer, constituerait **un handicap majeur pour le développement futur du bassin de vie** dont nous avons la responsabilité.

"En effet, aujourd'hui la majeure partie des jeunes ménages et des jeunes célibataires perçoit **des revenus qui ne leur permettent pas d'envisager l'acquisition** d'un appartement ou d'une maison individuelle.

"Le surenchérissement de l'immobilier généralisé sur notre secteur accentue cette difficulté.

"En conséquence, ces jeunes n'ont d'autres solutions pour se loger soit de cohabiter au domicile parental, soit de rechercher un logement locatif accessible à leurs revenus.

**“Or, la pénurie de logements locatifs (36,5 % du parc) constitue de toute évidence un obstacle au maintien de ces familles sur le territoire de la CCPOM.**

“- Certes, la presque totalité de nos communes, avec la levée récente de l’interdiction de construire pour raisons de PPRM (pour certaines d’entre elles), s’emploie à **réaliser des lotissements. Ces réalisations sont positives dans le cadre de l’accession à la propriété. Elles le sont moins, si ces lotissements ne comportent pas des logements locatifs libres ou à loyer modéré accessibles aux revenus les plus faibles.**

“Si l’on rajoute à la problématique le nombre important le logement sans ou à confort insuffisant, locatifs ou occupés par des propriétaires occupants, souvent âgés, **on mesure, dans le cadre de notre débat budgétaire, l’urgence nécessaire pour la CCPOM d’inscrire dans ces priorités budgétaires l’aide pour l’accompagnement à la réalisation de logements locatifs.**

**“Le report à plus tard, de ces mesures ne peut que retarder la mise en place des dispositifs qui seront de nature à conserver sur notre territoire essentiellement les jeunes et plus généralement les actifs** souvent obligés, par le niveau de leurs revenus à choisir un habitat locatif à Woippy-Metz ou Thionville. Le problème posé est celui d’une relative désertification et d’un vieillissement de la population de notre secteur.

“Pour tenter de résoudre cette délicate problématique, **quelles sont, en résumé, les mesures que je vous propose d’acter au cours de ce débat budgétaire :**

1. **“Une mesure déjà actée** par notre bureau en décembre 2006 : **l’aide au surcoût foncier** contingentée pour l’année 2007 à 40.000 €.
2. **“La mise en œuvre d’une OPAH, l’ANAH se déclare prête à contractualiser avec les communautés de communes,** dans la mesure où le logement n’est plus un problème seulement communal, mais **un problème de bassin de vie** (exemple le développement de la future zone industrielle de Ramonville nécessitera l’embauche d’un certain nombre de salariés qui gagneront à loger dans ou à être issus du périmètre de la CCPOM. Je tiens à préciser que cette contractualisation ANAH-Communauté de communes existe déjà dans la presque totalité des communautés de Moselle.

**“Il y a donc lieu, sans attendre 2008 ou 2009, que notre communauté de communes adopte la compétence « logement » liée au PLH déjà acté par arrêté préfectoral.**

“A quoi servirait un PLH vidé de son contenu ou limitée dans son contenu, si il se limitait aux actions certes louables, mais souvent incomplètes (dans bien des cas) menées individuellement par une partie seulement de nos communes.

3. **“Quelles sommes pourrait-on inscrire à notre budget pour engager la reconquête du logement locatif sur notre territoire ?**

1. **"Pour l'aide au surcoût foncier : 40.000 € comme indiqué précédemment.**

2. **"Pour la mise en œuvre de l'OPAH**

a) **"44.000 € par an (soit 5 % de prise en charge CCPOM) pour la rénovation ou la production de logements locatifs conventionnés par des propriétaires bailleurs.**

"Cette somme permettrait la production ou la remise en état de 35 logements conventionnés par an. Dans ce cas, (participation 5 % CCPOM), l'ANAH, qui finance la réalisation entre 15 et 50 % pourrait majorer son aide en multipliant dans certains cas par 3 voire par 10 l'aide CCPOM.

b) **"52.000 € pour les propriétaires occupants à revenus faibles (voir barèmes...).** Cette somme permettrait d'engager la rénovation de 80 logements par an.

"Pour permettre à des personnes âgées à revenus modestes le réaménagement de leur logement (salle de bains ou chauffage central) si elles sont propriétaires occupants, une aide spécifique de 17.300 € (soit une contribution sur travaux de 5 % pour la CCPOM) permettrait des bonifications comparables de l'ANAH à celles exposées dans le paragraphe précédent.

c) **"Enfin, pour permettre à la commune de Roncourt défavorisée par son classement en zone C de bénéficier d'aides ANAH à la même hauteur que les autres communes de la CCPOM, une enveloppe de 5000 € par an pourrait lui être octroyée.**

"Au total, c'est une enveloppe de 120.000 € pour l'OPAH et 40.000 € pour l'aide au surcoût foncier que je préconiserais d'inscrire au budget 2007 de notre communauté, ce qui rapporté à son budget s'élevant en 2006 à 14.828.000 € représenterait un effort de 1,07 %.

"A noter que les 120.000 €, à programmer pour une année pleine, seront minorés par transfert de la part non utilisée de la ligne budgétaire « rénovation de façades ». De plus, le temps nécessaire à la mise en route des opérations au plus tôt en juillet nous amène à considérer une budgétisation pour 6 mois seulement soit 60.000 € environ.

"C'est, et ce sera **la conclusion de mon intervention**, l'effort que je vous proposerais d'engager pour **marquer ensemble une volonté politique forte en matière de logement** sur l'ensemble du périmètre de la communauté consiste à prendre :

1) **« cette compétence logement**, déclinaison logique du PLH que nous avons adopté et

2) **« à neutraliser enfin la progression alarmante des insuffisances de logements locatifs ou de leur état de dégradation** dont nous avons « maintenant connaissance grâce à l'observatoire du logement. »

*Le Président indique que ces propositions seront examinées de très près car il y a des sommes importantes qui sont en jeu et il faut se préoccuper de savoir comment on les finances.*

*Elles seront intégrées dans la réflexion lors de l'élaboration du BP2007.*

*Le Président demande ensuite s'il y a d'autres contributions à ce débat d'orientation budgétaire.*

*Monsieur CUCCIA demande que, dans le cadre de l'opération ravalement de façades, les périmètres soient étendus à l'ensemble du territoire de toutes les communes, car cette opération contribue de manière importante à l'amélioration de l'environnement.*

*Le Président rappelle que cette opération est menée en partenariat avec la région et que les périmètres ont été définis en accord avec cette collectivité qui a souhaité favoriser les axes structurants afin d'éviter le « mitage »*

*Il rappelle que la Communauté de Communes a déjà essayé de faire évoluer et d'élargir le périmètre.*

*Il précise qu'une nouvelle demande d'élargissement pourra, néanmoins, être soumise à la Région Lorraine.*

*Monsieur SANTARONI Mario se dit satisfait de la volonté de la CCPOM de prendre de nouvelles compétences et particulièrement pour la petite enfance.*

*Cela sera un grand bien pour toutes les communes qui n'ont pas encore cette compétence.*

*Le Président précise que, sur ce point, il faut être très prudent. Les extensions de compétences envisagées à court terme concernent :*

- *l'O.P.A.H.,*
- *l'élaboration des cartes de bruit qui sont imposées par la loi,*
- *le réseau haut-débit pour le développement duquel le Conseil Général de la Moselle, qui est un acteur majeur dans ce domaine, est près à apporter des financements aux intercommunalités.*

*En ce qui concerne les services à la personne, l'extension de compétence n'est pas encore actée.*

*Il s'agit pour le moment, de recruter un agent de développement qui sera chargé d'étudier l'opportunité d'étendre, ultérieurement, les compétences de la CCPOM aux services à la petite enfance, à la jeunesse mais pas aux personnes âgées car certains disent que ces services dépendent des compétences du département.*

*Cet agent de développement étudiera des pistes à partir desquelles les élus feront des choix.*

*Il ne faudra pas oublier que ces choix nécessiteront de mettre en face des recettes complémentaires.*

*Monsieur JUNG estime que ce n'est pas un rapport d'orientation budgétaire qui a été présenté, mais plutôt un rapport d'introduction budgétaire.*

*Il regrette qu'on ne voie pas du tout ce que deviendront les finances de la Communauté de Communes dans les 2 ou 3 années à venir.*

*Il estime qu'un débat d'orientation budgétaire c'est aller au-delà de l'élaboration d'un budget.*

*Il fait observer que si, au cours de l'année 2006, on n'a pas emprunté, c'est parce qu'on a « vendu nos bijoux », à savoir les terrains qui ont été achetés par le SIIVO dans le secteur de Clouange et de Rosselange.*

*Il regrette aussi qu'on oublie les petites communes, notamment en ce qui concerne les aménagements d'entrées de villes, et le développement du haut débit.*

*En ce qui concerne la fiscalité, il observe qu'on augmente les bases de 1,8%, c'est l'actualisation, mais qu'on ne tient pas compte des nouvelles bases qui viennent s'ajouter chaque année grâce, notamment, aux nouvelles constructions.*

*C'est donc sur environ 3.45% d'augmentation des bases, qu'il faut calculer l'estimation de la fiscalité pour 2007 et non pas sur 1.8%.*

*Il rappelle, par ailleurs, que les bases de taxe professionnelle ont une croissance beaucoup plus faible que les taxes sur les ménages et que, de ce fait, nos finances sont de plus en plus alimentées par les impôts ménagers.*

*Il s'inscrit en faux lorsqu'on indique que les dépenses relatives aux ordures ménagères vont augmenter d'environ 10%.*

*Il rappelle, sur ce point, que l'incinération c'est 380 000 € en année pleine, c'est 20% du budget des ordures ménagères traditionnelles.*

*Il rappelle également que les ordures ménagères ont augmenté de 7.53 % au 1<sup>er</sup> novembre 2006 en raison de l'application des formules de révision contre lesquelles il se bat constamment, le coût des déchèteries a explosé, non pas en raison de l'augmentation de la fréquentation, mais en raison de l'augmentation pratiquée par les prestataires.*

*Il estime à environ 600 000 € l'augmentation des ordures ménagères pour 2007. C'est donc plus ou moins 15% d'augmentation qu'il y aura et non pas 10%.*

*Le Président rappelle que c'est le Ministère des Finances qui impose de mettre des formules de révision dans les marchés publics.*

*Il rappelle également, en ce qui concerne les déchèteries, que la CCPOM en a construit quatre, ce qui est important comparé aux sept déchèteries réalisées par la CA2M pour 250 000 habitants.*

*Cela coûte annuellement 1 Million d'euro, mais le respect de l'environnement à un coût, et ce coût doit être budgété.*

*En ce qui concerne les « réseaux haut débit », il rappelle que 3 communes, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite et Sainte Marie aux Chênes ont effectivement signé des conventions avec des opérateurs privés qui ont, depuis été absorbés par Numéricable et que ces conventions sont très différentes.*

*La Communauté de Commune n'en est pas responsable. Robert PIERON s'est engagé à suivre, et il va au-delà de ce qui est permis, ces conventions avec le Conseil Général de la Moselle. Mais on ne pourra pas faire n'importe quoi car il faudra respecter les dispositions de ces conventions.*

*M. BARTHELEMY souhaite intervenir sur les services à la personne, sans vouloir opposer les jeunes et les anciens, il rappelle que dans les années à venir toutes les communes vont connaître un vieillissement important de leurs populations.*

*Il estime qu'aucune commune ne sera en mesure de faire face à ce problème.*

*Il rappelle également que, pour les maisons de retraite qui existent actuellement sur le territoire de la Communauté de Commune, il y a entre 400 à 500 demandes à satisfaire aujourd'hui.*

*Il souhaite que, dans le cadre des futurs débats, ce phénomène soit pris en compte.*

*La commission a travaillé sur deux solutions :*

- *la maison de retraite,*
- *et des solutions intermédiaires, notamment l'amélioration de l'habitat des personnes âgées afin de permettre le maintien à domicile.*

*Le maintien à domicile suppose également la mise en place des services à la personnes : services ménagers, etc ...*

*Le Président rappelle que, sur ce point, il n'y a pas unanimité au sein de l'assemblée et que, de toute façon on ne pourra pas tout faire.*

*Il faudra donc choisir, notamment en fonction du choix d'augmenter ou de ne pas augmenter les recettes.*

*Un débat sera donc organisé au sein de l'assemblée.*

*M. MATELIC se réjouit de la dynamique de la CCPOM lorsque l'on regarde ce Débat d'Orientation Budgétaire.*

*Il estime que ce DOB est fort car on commence à parler aujourd'hui de prise de nouvelles compétences.*

*Il précise qu'il vaut mieux n'en prendre que quelques unes et bien les mener.*

*Il se félicite que toutes les actions prévues dans le cadre du budget 2007 puissent être menées sans augmentation de la fiscalité.*

## **POINT N° 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Président donne communication des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire conformément à la délibération du 20 avril 2001 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2006**

- |         |   |
|---------|---|
| 2006-89 | Parc d'activités communautaire « Champelle » - Cession de deux parcelles de terrain à la « Fournée Dorée Lorraine » moyennant le prix de 4.88 € HT le m <sup>2</sup> pour l'une des deux parcelles et 7.63 € HT le m <sup>2</sup> pour l'autre parcelle |
| 2006-90 | Attribution d'une subvention complémentaire de 2 400 € à la plate Forme d'Initiative Locale des bassins de Briey, Homécourt et Moyeuivre.   |
| 2006-91 | Parc d'activités communautaire « Champelle » - Extension des VRD – Lots n° 2 et 3 - Acceptation d'un sous-traitant.   |
| 2006-92 | Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Règlement d'utilisation du parking du centre d'accueil d'entreprise et du bâtiment relais.  |
| 2006-93 | Aménagement des berges de l'Orne – Mise en place de la signalétique – Autorisation de signer le marché à passer avec la société « GIROD SIGNAL 88 » pour un montant de 165 740,00 € HT, soit 198 225,04 € TTC.  |
| 2006-94 | Opération « Ravalement de façades » - Versement de subventions à divers particuliers.   |
| 2006-95 | Révision du plan Local d'Urbanisme de Sainte Marie aux Chênes – Marché passé avec l'Atelier des Territoires et convention passée avec   |

la commune de Saint Marie aux chênes – Avenants.

2006-96 Parc d'Activités Communautaire Belle Fontaine – Cession d'un terrain à la S.C.I. « I. TRAFINTER » au prix de 23,00 € HT/m<sup>2</sup> – Compromis de vente.

#### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2007**

- 2007-01 Anticipation des effets de la fermeture de la filière liquide d'Arcelor en Lorraine- Mise en œuvre du plan de revitalisation sur les vallées de la Fensch, de l'Orne et du Bassin de Thionville – Passation d'une convention portant création du fonds interentreprises de revitalisation du Nord Lorrain.
- 2007-02 Aménagement de l'entrée Est de la Ville de Rombas - Amélioration de l'éclairage public - Passation d'une convention avec la Ville de Rombas en vue de déterminer les modalités de la prise en charge financière de la CCPOM, à hauteur de 98 395,82 € HT.
- 2007-03 Marché pour la gestion et l'exploitation des déchèteries communautaires - Passation d'un avenant en vue de la modification des horaires d'été et d'hiver.
- 2007-04 Opération « Ravalement de façades » - Versement de subventions à divers particuliers.
- 2007-05 Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Centre d'Accueil d'Entreprises – Mise en location des locaux – Modification de la date d'effet des baux.
- 2007-06 Cession d'un terrain à la S.C.I. « ARES-WAGNER » - Précision sur la désignation cadastrale exacte des parcelles cédées.

#### **POINT N° 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT.**

Le Président donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 20 avril 2001 prise en application de l'art.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 2006-19 Convention de partenariat avec l'ASSOCIATION « COMMUNE D'AVENIR » de Marange-Silvange pour la manifestation Marange Texas.
- 2006-20 Convention de partenariat avec l'ASSOCIATION « FETE DE LA VIGNE ET DES TRADITIONS LORRAINES » pour l'organisation de la fête de la Vigne
- 2006-21 Convention de partenariat avec la ville de Bronvaux pour l'organisation de la fête de la Saint-Laurent
- 2007-01 Contrat avec Philippe GATTO – pour l'animation musicale de la cérémonie des vœux 2007 moyennant une rémunération de 400 € TTC.

- 2007-02 Attribution à l'imprimerie Les Presses du Tilleul du marché pour la réalisation du Journal « Enjeux » moyennant une rémunération de 5 890,70 € HT.
- 2007-03 Passation d'un avenant au contrat de maintenance et assistance passé avec la SOCIETE CIRIL a Villeurbanne pour l'ajout de modules supplémentaires au logiciel de cartographie (ARCVIEW) moyennant une rémunération supplémentaire de 512,80 € TTC.

*M. JUNG intervient au sujet de la décision du Bureau Communautaire n°2007-03 relative au marché pour la gestion et l'exploitation des déchèteries communautaires et sur la passation d'un avenant en vue de l'ouverture le dimanche et de la modification des horaires d'été et d'hiver.*

*Il estime qu'aucune délibération n'a été prise sur ce point par le Bureau Communautaire.*

*M. WATRIN rappelle que lors de cette réunion 2 points ont été évoqués :*

- *l'ouverture des déchèteries le dimanche qui a été rejetée compte tenu des coûts,*
- *la modification des horaires d'hiver et d'été, qui elle a été acceptée.*

*Les autres membres du bureau présents confirme les informations données par M. WATRIN.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H40.

Le Président

Lionel FOURNIER